

N° 3

CONSEIL MUNICIPAL DE LILLE

RÉUNION EXTRAORDINAIRE

Séance du Lundi 12 Mars 1906

Conseil Municipal :	PAGE
Catastrophe de Courrières. — Secours aux victimes	130

L'an mil neuf cent six, le Lundi douze Mars, à neuf heures du soir, le Conseil municipal de Lille, dûment convoqué, s'est réuni extraordinairement à l'Hôtel de Ville.

Présidence de **M. Ch. DELESALLE**, Maire.

Présents :

MM. BRACKERS D'HUGO, DANCHIN, BAUDON, DELESALLE, COINTRELLE, CREPY-SAINTE-LÉGER, BOUTRY, PARMENTIER, DESMONS, DENEUBOURG, PICAVEZ, BERGOT, DUBURCQ, BINAULD, LAURENGE, VANDAME, DUPONCHELLE, LIÉGEOIS-SIX, DANIEL, GOSSART, AGNERAY, LELEU, REMY et BEAUREPAIRE.

Absents :

MM. FOUAN, DUFOUR, SAMSON, CORSIN, SCRIVE, LEGRAND-HERMAN, DAMBRINE, GOBERT, DEBIERRE, MOURMANT, DESMETTRE et DEVERNAY, qui s'excusent de ne pouvoir assister à la séance.

613
*Catastrophe
de Courrières*
—
*Secours
aux victimes*
—

M. le Maire. — Vous connaissez tous le motif qui nous a fait vous convoquer d'urgence. En apprenant la terrible catastrophe qui venait de s'abattre sur le bassin houiller et mettre en deuil la région de Courrières, je n'ai pas douté un instant d'être votre interprète à tous, en adressant aux malheureuses victimes de cette catastrophe les condoléances de l'Administration municipale.

Il ne suffit pas de s'en tenir aux paroles, il fallait passer aux actes et nous inscrire les premiers sur les listes de souscription qui, de tous les côtés, vont surgir pour venir en aide aux familles des malheureuses victimes. Je crois, Messieurs, que l'importance de la somme que nous allons avoir à attribuer à cette souscription n'est pas en jeu, car j'estime, pour ma part, que les souscriptions vont venir très nombreuses de tous les points du pays et de l'étranger et vont permettre de parer rapidement aux besoins les plus urgents.

Ce qu'il faut, c'est affirmer l'esprit d'étroite solidarité qui nous unit tous devant

cette calamité sans précédent, et je vous demande d'inscrire la Ville de Lille pour 10.000 francs sur la liste des souscripteurs.

M. Bergot. — L'Administration municipale a parfaitement bien agi en nous réunissant, ce soir, dans le but de venir en aide aux malheureuses familles de la catastrophe de Courrières ; si je tiens compte de la population de Lille, la somme de 10.000 francs que vous nous proposez de voter représente un sou seulement par habitant. Je suppose donc que l'Administration municipale ne s'arrêtera pas à cette somme minime et qu'elle interviendra à nouveau en organisant des représentations théâtrales au profit des infortunes à soulager.

M. le Maire. — C'est ainsi que nous l'avons compris et, d'accord avec notre collègue, M. COINTRELLE, l'Administration municipale a décidé d'organiser, dans le plus bref délai, une promenade flamande avec le concours du plus grand nombre possible de mineurs accompagnés de leurs musiques. Ce cortège sera terminé par une aumônière pour recueillir les offrandes. En outre, pour éviter que cette manifestation, d'un caractère plutôt tragique, soit mêlée aux fêtes bruyantes de la Mi-Carême, nous avons pensé qu'elle pourrait avoir lieu dimanche prochain.

J'ai reçu, ce matin, dans mon bureau, les représentants du Syndicat des Journalistes du Nord, MM. LANGLAIS et SIAUVE-ÉVAUSY ; ils se sont mis d'accord pour que les souscriptions recueillies dans les différents journaux de la Ville soient totalisées à l'Hôtel de Ville, tout en laissant à chacun la disposition des fonds. Cette façon d'agir montrera l'effort commun que nous aurons fait sans distinction d'opinion politique.

M. Bergot. — Je crois que l'Administration municipale ferait bien de constituer, dès ce soir, une Commission spéciale pour recueillir, outre la souscription du Conseil municipal, les fonds émanant de l'initiative privée.

M. le Maire. — Cette Commission existe déjà sur place et elle est composée des Maires des communes intéressées et des Conseillers généraux du Pas-de-Calais

M. Desmons. — Mais on pourrait nommer une Commission spéciale.

M. Binauld. — Ce serait le moment de réunir une Commission extra-municipale qui comprendrait les présidents des différentes Sociétés de la Ville.

M. Desmons. — Ou toutes les personnes qui s'intéresseraient à cette œuvre de bienfaisance.

M. le Maire. — Chaque journal désire conserver son autonomie pour la répartition des fonds, mais la centralisation des souscriptions se fera à la Mairie.

M. Vandame. — Tous les journaux sont d'accord sur ce point.

M. Desmons. — Cependant, j'ai vu ce matin qu'un journal proposait de laisser à la Compagnie des Mines de Courrières le soin de répartir les secours.

M. le Maire. — M. LANGLAIS, de la *Dépêche*, et M. SIAUVE-ÉVAUSY, du *Réveil du Nord*, se sont mis d'accord pour arrêter les termes d'une note qui sera insérée demain dans tous les journaux.

M. Desmons. — Mais, en tous cas, il ne faut pas que la Compagnie puisse disposer des secours ; elle est la première intéressée et les responsabilités ne sont pas encore établies.

M. le Maire. — Je prie le Conseil de bien vouloir se prononcer sur la proposition que j'ai faite, d'inscrire la Ville de Lille parmi les souscripteurs pour une somme de dix mille francs.

Le Conseil, à l'unanimité, vote le crédit d'une somme de dix mille francs, à prélever sur les ressources disponibles de l'exercice 1906.

M. Cointrelle. — En ce qui concerne cette promenade flamande, je vais faire tous mes efforts pour qu'elle ait lieu dimanche prochain. Si, par impossible, l'aide des Compagnies minières sur lesquelles je compte me faisait défaut, cette promenade serait reportée au dimanche suivant la Mi-Carême, soit le 1^{er} avril.

M. Bergot. — Je prie M. l'Adjoint de faire appel au concours de toutes les Sociétés musicales de la Ville, afin de rehausser l'éclat de cette promenade dans le but d'obtenir le plus possible de la générosité publique.

M. le Maire. — Nous avons pensé qu'il serait préférable que cette promenade ne soit composée seulement que de mineurs et de leurs musiques pour laisser à cette fête son caractère spécial.

M. Cointrelle. — Et d'un autre côté, plus on est près de la date d'une catastrophe, plus la générosité est grande.

M. Desmons. — Les Mines d'Anzin ont des musiques très bien organisées.

M. le Maire. — Notre cortège serait très imposant dans sa simplicité si nous pouvions encadrer des groupes de mineurs entre leurs différentes musiques.

M. Vandame. — Toute réclame semble inutile dans les circonstances présentes.

M. Desmons. — D'ailleurs, toutes les musiques des Mines seront à votre dispo-

sition ; si vous faisiez appel aux mineurs de Charleroi, tous ces ouvriers s'empresseraient de venir à Lille.

M. Liégeois-Six. — Il y a aussi nécessité à restreindre les frais pour que la recette soit d'autant plus importante.

M. Desmons. — Un cortège bien organisé a plus de chance de succès.

M. le Maire. — Dans tous les cas, nos frais seront bien restreints, car nous pouvons compter sur la plus large participation de la Compagnie du Chemin de fer du Nord et des Compagnies houillères.

M. Cointrelle. — Je vais immédiatement faire les démarches nécessaires pour obtenir ce concours.

M. le Maire. — Croyez-vous que la Ville doive envoyer une couronne aux funérailles, étant donné qu'il y aura une série de convois ?

M. Desmons. — Le plus grand nombre d'inhumations aura lieu demain.

M. Vandame. — J'estime qu'une couronne offerte par la Ville de Lille marquerait la part que nous prenons dans les deuils causés par cette terrible catastrophe.

M. Cointrelle. — Si un monument était élevé à la mémoire des ouvriers victimes de cette catastrophe, je comprendrais l'envoi d'une couronne, mais la plupart d'entre eux vont être enterrés dans différents cimetières.

M. Vandame. — Cette couronne serait déposée au cimetière, à la place réservée à ce genre de souvenir collectif et non sur une tombe spécialement choisie.

M. le Maire. — Il faudrait d'abord être fixé sur le jour des funérailles. S'il y a une cérémonie officielle à Courrières, je ferai en sorte d'y assister.

M. Desmons. — Si vous alliez demain à Courrières, vous assisteriez à la majeure partie des funérailles.

M. Vandame. — Permettez-moi d'insister cependant pour l'achat d'une couronne ; c'est une dépense infime, et si l'une des communes éprouvées par le sinistre affecte un emplacement spécial à ces victimes du travail, je verrais volontiers y figurer un souvenir de la Ville de Lille.

M. le Maire. — Je me range à la décision du Conseil.

M. Liégeois-Six. — Si M. le Maire va demain à Courrières, rien ne s'oppose à ce qu'on lui laisse le soin de déposer une couronne.

M. Desmons. — Une proposition n'exclut pas l'autre; M. le Maire pourrait déposer une couronne d'immortelles, et si, plus tard, un monument est élevé à la mémoire des victimes de la catastrophe, nous offrirons une couronne de marbre ou de bronze.

M. le Maire. — Comme il est à peu près certain que cette prévision se réalisera, nous pourrons donner suite au désir de M. VANDAME.

M. Picavez. — Je proposerai au Conseil municipal d'émettre le vœu que le Gouvernement prenne immédiatement les mesures nécessaires pour rechercher les responsabilités de l'accident.

M. le Maire. — Cette proposition n'est pas de la compétence d'un Conseil municipal.

M. Liégeois-Six. — Une enquête a déjà été ouverte par les Ministres venus sur place, à cet effet.

M. Picavez. — C'est un simple vœu que nous émettons.

M. Desmons. — Ce sont les contrôleurs de l'État qui sont sur les lieux.

M. Vandame. — Cette considération modifierait le caractère de la réunion de ce soir, qui doit rester une manifestation de profonde pitié, et je vous demanderai de lever maintenant la séance, en signe de deuil.

La séance est levée à neuf heures vingt-cinq.

Brachon	Danchin	Bardou	Delaalle
Coimelle	Cupry	Bouty	Parmentier
Promon	Dumont	6-6149. G. DUBAR & C ^{ie} IMP. LILLE	Bingot

Dulancy

~~G. Aubrey~~
~~W. J. [unclear]~~

Binauld

Lawrence

Yon dani

Dupuchelle

~~J. A. [unclear]~~
~~[unclear]~~

Ligues

~~Lim [unclear]~~

Danel

Sorant

Agneray

Leleu

~~G. Leleu~~

Remy

~~Cherub~~

Beaucapane